



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mai 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/2011

D - 20110211

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mai Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE (à partir de 16 h45), M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne WALRYCK, Mme Emmanuelle AJON, M. Patrick PAPADATO,

***Archives Municipales. Convention de don des archives Mirieu
de Labarre. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La famille Mirieu de Labarre est une très ancienne famille bordelaise dont l'action s'est inscrite depuis le XV^e siècle dans l'histoire de la Guyenne et de la Gascogne.

Les archives familiales ont été longtemps conservées dans une malle transmise à chaque génération. En 1902, Albert de Mirieu de Labarre a établi un inventaire détaillé de quinze liasses, sous forme manuscrite. Plus récemment, Hubert Mirieu de Labarre et Michel Eyquem ont complété cet inventaire pour les douze liasses complémentaires.

Ces archives illustrent différents aspects de la vie de cette famille qui compta de nombreux médecins, militaires, avocats et négociants. Outre les papiers relatifs aux diverses propriétés et aux successions des familles Mirieu et alliées, on y trouve des documents concernant David de Mirieu de Labarre, célèbre médecin au XVIII^e siècle, les comptes d'armement et de désarmement du navire « Comte de Vergennes » dont Isaac Mirieu de Labarre était copropriétaire et armateur (1782-1790), des actes et plans concernant le magasin des tabacs d'Aiguillon, propriété de la famille (1775-1882), et un dossier sur Charles Philippe Mirieu de Labarre, plusieurs fois maire de Villenave d'Ornon entre 1837 et 1880.

Afin de préserver cet ensemble d'archives familiales tout à fait remarquable par son ancienneté, sa cohérence et son état de conservation, Madame Christine Eyquem souhaite en faire don à la Ville de Bordeaux (Archives Municipales) afin qu'elles y soient conservées et mises à la disposition du public.

Ce fonds d'archives familiales complètera de façon significative les nombreux fonds privés de familles bordelaises déjà consultables aux Archives Municipales, permettant ainsi de mieux appréhender l'histoire sociale et économique de la cité.

Une convention de don précisant les obligations des parties a été établie.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cette convention

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2014, a été désignée par la délibération précitée pour recevoir à la Préfecture de la Gironde le dossier ci-après dénommée « la Ville - Archives Municipales » d'une part,

Et :

Madame Christine Eyquem, domiciliée 51, cours Xavier-Arnoz, 33000 Bordeaux, ci après dénommée « le donateur », d'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Madame Christine Eyquem possède les archives de la famille Mirieu de Labarre, dont les plus anciens documents remontent à la fin du XVIII^e siècle. Afin d'en assurer la conservation et la mise à la disposition du public, elle souhaite en faire don à la Ville de Bordeaux, pour les Archives Municipales.

Le don est réciproquement consenti et accepté par les parties aux conditions ci-dessous énoncées.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Madame Christine Eyquem donne à la Ville de Bordeaux pour les Archives Municipales, sous forme d'originaux, les archives de la famille Mirieu de Labarre comportant vingt-huit liasses de documents de la fin du XV^e siècle au début du XX^e siècle, et dont un inventaire établi par la famille est joint.

L'ensemble constituera le fonds Mirieu de Labarre.

En cas de don complémentaire, il sera fait un avenant à la présente convention.

ARTICLE 2 – PRISE EN CHARGE ET TRAITEMENT DU FONDS

La Ville de Bordeaux prend à sa charge les frais de transport, de conservation matérielle, et de publication électronique de l'inventaire des Archives Municipales de la famille Mirieu de Labarre.

Toute publication concernant ce fonds sera établie en deux exemplaires au moins, dont l'un sera remis au donateur.

ARTICLE 3 – COMMUNICATION AU PUBLIC

Madame Christine Eyquem donne une autorisation générale de consultation de ces documents en salle de lecture des Archives Municipales de Bordeaux. Les Archives Municipales assureront la communication au public des documents originaux ou de leurs reproductions dans leur salle de lecture, selon les dispositions du règlement intérieur en vigueur, et au regard de leur état de conservation.

ARTICLE 4 – REPRESENTATION ET REPRODUCTION

Madame Christine Eyquem donne en exclusivité à la Ville de Bordeaux une autorisation générale :

- de reproduction et de représentation pour la Ville de Bordeaux à des fins de consultation, d'exposition, de manifestation culturelle et de diffusion graphique, audiovisuelle et multimédia, sur tout support et réseau ;

- de reproduction à usage privé par des personnes dans le cadre de recherches effectuées en salle de consultation des Archives Municipales de Bordeaux. Les mentions suivantes seront obligatoirement portées : « Archives Municipales de Bordeaux, fonds Mirieu de Labarre, [cote du document] ».

- de reproduction et de représentation pour un tiers à des fins d'exposition en tout lieux et espace public ou privé, à des fins de diffusion graphique, audiovisuelle et multimédia, sur tout support et réseau. Les mentions suivantes seront obligatoirement portées : « Archives Municipales de Bordeaux, fonds Mirieu de Labarre, [cote du document] ».

ARTICLE 5 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes de Bordeaux.

ARTICLE 6 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex

- pour Madame Christine Eyquem, 51, cours Xavier-Arnoz, 33000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en cinq exemplaires le

Le donateur,

Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire,

